

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

TERRASSEMENT ET REVETEMENT D'UNE PLATEFORME DE

TERRAIN MULTISPORTS

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Date et heure limites de réception des offres :
31/10/2017 à 12h30

COMMUNE DE BOHAL

I - Objet et étendue de la consultation

1.1 -Objet

La présente consultation concerne le terrassement et revêtement d'une plateforme

Une option : agrandissement de la plateforme existante

Le descriptif des travaux à réaliser ainsi que le lieu d'exécution sont précisés dans le CCAP-CCTP.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Le marché fait l'objet un lot unique

- Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée à l'acte d'engagement.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) - document unique
- Le bordereau des prix unitaires (document contractuel)

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur le site internet de la mairie de BOHAL. Il est également disponible à la mairie aux horaires d'ouverture au public.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce

sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1.1 - Pièces de la candidature telles que prévus aux articles 48 à 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- DC1 - DC2
- ou DUME

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Pour chacun des lots : un projet de marché comprenant :

- Un planning prévisionnel des travaux
- Le bordereau des prix unitaires (document contractuel)

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous- traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sur support papier et sous pli cacheté portant la mention suivante : "

Offre pour : terrassement et revêtement d'une plateforme de terrain multisports

Les offres devront être remises contre récépissé ou envoyées par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

MAIRIE de BOHAL
Place des Tilleuls
56140 BOHAL

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixée, soit le 31/10/2017 - 12 H 30, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

7 - Négociation

La collectivité se réserve le droit de procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre. La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats présélectionnés. La négociation porte sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et le montant des travaux. Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

8 - Visites sur site

Une visite sur site est recommandée.